

PLIAGE DE LA VOILE DE SECOURS ET ENTRETIEN DU MATERIEL

■ L'hiver est là. L'activité réduite ou stoppée dans la pratique de notre sport donne l'occasion à un bon nombre d'entre nous de s'occuper de son matériel avant le retour des beaux jours. C'est généralement l'occasion de refaire plier sa réserve ainsi que de faire contrôler, par la même occasion, les éléments qui assurent le bon fonctionnement de son matos. À compter du 24 novembre dernier, la F.F.P. a autorisé la durée de pliage des parachutes de secours à douze mois, alors qu'elle était précédemment de six mois. Il faut préciser que cette réglementation s'applique également au parachute de secours dont la date de pliage est antérieure au 24 novembre 2004. Par exemple, un parachute de secours plié le 15 septembre 2004 n'a pas besoin d'être replié avant le 15 septembre 2005. Cette décision de prolonger la durée de pliage des parachutes de secours à un an fut prise après consultation de la Commission des Directeurs Techniques, des membres de la Commission Technique Permanente et de la Direction Technique Nationale de la F.F.P. Cette décision a abouti parce que les constructeurs ayant la qualification E.T.S.O. préconisaient le pliage à un an, parce qu'en juillet dernier les militaires avaient déjà passé la durée de pliage de leurs parachutes de secours à un an, et parce qu'un bon nombre de plieurs reconnaissent se contenter de vérifier l'extracteur et l'état général du pliage au bout de six mois et le revalidaient pour la même durée ■



De toute évidence, cette directive technique réjouira tous les pratiquants qui y verront une économie d'environ 50 euros par an et surtout un pliage de réserve à ne pas prévoir au milieu de la saison qui bat son plein. En revanche, les plieurs-réparateurs professionnels subiront un certain manque à gagner sur leur chiffre d'affaires issu de cette partie de leur activité. Un autre inconvénient, plus insidieux, doit être pris en compte par le pratiquant dont le parachute bénéficiera d'une révision générale du parachute une fois par an seulement. En effet, un grand nombre de personnes profitent du pliage de leur réserve pour faire contrôler également les éléments importants nécessaires au bon fonctionnement de leur matériel. À notre époque, le plieur-réparateur est l'homme de confiance d'un grand nombre de pratiquants qui n'ont pas une connaissance très approfondie de leur matériel. Le coup d'œil semestriel

qu'apportait l'homme de confiance au parachute pouvait parfois éviter à son propriétaire quelques désagréments, ou un incident, voir un accident. Désormais, le pratiquant devra lui-même avoir un regard plus attentionné sur son matos pour s'assurer, tout au long de l'année qui s'écoule, qu'aucun élément fonctionnel ne se dégrade avant la prochaine visite chez le plieur-réparateur. L'autre solution serait bien sûr de continuer à apporter son parachute deux fois par an en révision, dont une fois seulement avec un pliage du parachute de secours. Si cette révision devenait annuelle, un plieur-réparateur qualifié conseillerait alors les choses suivantes :

- S'assurer de la **validité des piles** du déclencheur de sécurité et de la date de sa révision. Celles-ci peuvent en effet être dépassées dans le courant de l'année où le pliage de la voile de secours est conforme.



- Contrôler l'état des **loops de fermeture** des conteneurs, et principalement celui du conteneur de la voile principale qui s'use progressivement au fil des pliages et au moment du retrait de la drisse de fermeture.



- Vérifier l'état de toutes les **pattelettes**, celles des cache-élévateurs, ainsi que les rabats couvrant les aiguilles de fermeture. Contrôler que les renforts en plastique dur à l'intérieur de ces pattelettes ne soient pas cassés.



- Contrôler le bon état des **petits loops** verrouillant le système de libération 3 anneaux. Ils sont vulnérables et peuvent être victimes d'une usure anormale lors d'une friction sur un plan rugueux, au cours du pliage par exemple, ou à cause de tous autres frottements malencontreux.

- Si le parachute comporte des velcros (cache-élévateurs, drisse de liaison du handdeploy, commandes de manœuvre), contrôler qu'ils jouent encore leur rôle correctement au niveau de l'accroche. Le **velcro mâle** est généralement encombré de fils et de brindilles d'herbe que l'on retire facilement avec un objet adapté tel qu'une grosse aiguille, un petit tournevis très fin ou un découd-vite. Le velcro femelle, quant à lui, se "peluche" et a plus facilement besoin d'être changé. La base des suspentes de frein fixées à des commandes de manœuvre munies de velcro s'abîme rapidement. S'assurer que cette usure ne soit pas excessive.



- La **pochette du handdeploy** est un élément du parachute qui se détend avec le nombre de sauts. Si ses fibres élastiques sont rompues, la pochette n'enserrera plus fermement le handdeploy. Celui-ci peut alors sortir plus facilement au point de provoquer une ouverture intempestive de la voile principale.

- Vérifier régulièrement le **positionnement de l'extracteur du parachute de secours**. Celui-ci peut être amené à bouger même s'il est comprimé dans son conteneur. Ce problème s'identifie par une bosse visible au niveau des rabats du conteneur de la voile de secours. Elle est provoquée par le ressort de l'extracteur ayant quitté son positionnement normal. Ainsi déplacé, et en cas d'une procédure de secours, le jet de l'extracteur peut être moins radical que s'il est dans son positionnement normal.